

Vaccin contre la varicelle

Lutte contre les maladies transmissibles – feuille de renseignements

Au cours des 50 dernières années au Canada, l'immunisation a sauvé plus de vies que toute autre intervention médicale. Les vaccins aident le système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies.

Qu'est-ce que le vaccin contre la varicelle?

Ce vaccin protège contre la varicelle, une maladie d'origine virale. La varicelle peut causer des infections graves et être mortelle dans de rares cas.

La varicelle se caractérise par une éruption cutanée qui provoque des démangeaisons et dont les boutons se changent en petites cloques contenant un liquide. Elle peut aussi causer de la fièvre ou des maux de tête. La majorité des personnes se rétablissent sans aucun autre problème. Toutefois, dans les cas plus graves, la varicelle peut provoquer des infections aiguës de la peau, des articulations, des poumons (pneumonie), du sang, des os et même du cœur. Dans de rares cas, elle peut aussi causer un gonflement du cerveau (encéphalite).

Chez les femmes enceintes, cette maladie peut causer de graves dommages à l'enfant en gestation. Les femmes qui contractent la maladie dans les premiers mois de leur grossesse courent le risque d'avoir un enfant présentant des problèmes de santé permanents : cicatrices, cécité, anomalies congénitales (bras ou jambes) ou lésions cérébrales. Les femmes enceintes qui l'attrapent vers la fin de leur grossesse peuvent la transmettre à leur bébé. Les bébés qui naissent avec la varicelle sont généralement extrêmement malades et succombent à la maladie.

Le vaccin contre la varicelle contient des formes affaiblies du virus. Le vaccin est approuvé par Santé Canada et est fourni gratuitement par Santé Manitoba dans le cadre des vaccinations systématiques de votre enfant.

Comment la varicelle se propage-t-elle?

Comme le virus peut se propager dans l'air, une personne qui tousse ou éternue peut facilement le transmettre à une autre personne. Le virus peut aussi se transmettre par un contact direct avec le liquide qui

s'écoule des cloques sur le corps d'une personne infectée.

Pourquoi mon enfant devrait-il recevoir le vaccin contre la varicelle?

L'immunisation est le meilleur moyen de protéger votre enfant contre la varicelle.

Lorsque vous faites vacciner votre enfant, vous protégez aussi les autres, car une personne vaccinée est moins susceptible de propager une infection. En ce qui concerne la varicelle, l'immunisation constitue une protection très importante. Le fait de faire vacciner votre enfant aide à protéger les femmes enceintes ainsi que leurs enfants en gestation.

La majorité des personnes qui reçoivent le vaccin ne contracteront pas la varicelle. Dans le cas contraire, la forme est généralement bénigne. Les personnes qui attrapent la varicelle après avoir été vaccinées auront moins de cloques, risqueront moins d'avoir de la fièvre ou des complications graves, et se rétabliront plus rapidement.

Qui devrait être vacciné contre la varicelle?

Tous les enfants de 12 mois et plus devraient recevoir le vaccin. Au Manitoba, il est généralement administré aux enfants âgés de 12 mois.

Si votre enfant a eu la varicelle avant l'âge d'un an, il devrait quand même être vacciné, car il risque de ne pas avoir encore développé des défenses immunitaires durables et pourrait attraper de nouveau la maladie.

Les enfants plus âgés et les adultes pourraient aussi avoir besoin d'être vaccinés s'ils n'ont jamais eu la varicelle et :

- sont atteintes de fibrose kystique;
- ont un système immunitaire affaibli;
- souffrent du syndrome néphrotique;

Vaccin contre la varicelle

- suivent des traitements d'hémodialyse ou de dialyse péritonéale;
- suivent une thérapie de longue durée à l'aspirine.

Veillez consulter votre médecin ou fournisseur de soins de premier recours pour plus de renseignements.

Qui NE DEVRAIT PAS être vacciné contre la varicelle?

Les femmes enceintes

Toute personne ayant déjà eu une forte réaction allergique au vaccin contre la varicelle ou à toute composante du vaccin, y compris la néomycine et la gélatine.

Parlez à une infirmière de la santé publique ou à un médecin si votre enfant :

- a un système immunitaire affaibli par une maladie ou un traitement médical;
- a reçu une transfusion sanguine ou un autre produit sanguin au cours des 12 derniers mois;
- est atteint de tuberculose.

Votre enfant ne devrait pas être vacciné s'il a une forte fièvre. Par contre, il peut recevoir le vaccin s'il n'a qu'une maladie bénigne, comme un rhume.

Les femmes qui reçoivent le vaccin contre la varicelle devraient éviter de tomber enceinte pendant un mois après leur immunisation.

Effets secondaires possibles du vaccin contre la varicelle

Les vaccins contre la varicelle sont réputés être très sûrs. Il est bien plus sûr pour votre enfant de recevoir le vaccin contre la varicelle que de contracter la maladie.

Les réactions courantes peuvent inclure une douleur, une rougeur et une enflure à l'endroit où le vaccin a été injecté. Certaines personnes auront de petites éruptions cutanées qui rappellent la varicelle (cloques sur la peau) dans les semaines qui suivent l'injection. En général, cette éruption dure à peu près cinq jours. La propagation de la maladie par le contact avec le liquide dans ces cloques est possible, mais rare.

Les autres effets secondaires comprennent de la fièvre et, chez certains enfants, de l'irritabilité. En général, il s'agit de réactions bénignes qui durent en moyenne de un à deux jours. On peut administrer de l'acétaminophène (Tylenol^{MD} ou Tempra^{MD}) pour traiter la fièvre ou la douleur.

Il ne faut JAMAIS donner de l'AAS (Aspirine[®]) aux enfants car cela peut causer une grave maladie du foie et du cerveau appelée syndrome de Reye.

Il est important de rester 15 minutes à la clinique après l'administration de tout vaccin, car il existe la très faible possibilité qu'une réaction allergique grave se produise. Celle-ci peut inclure de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou le gonflement de la gorge, de la langue ou des lèvres. Si ces symptômes se manifestent après avoir quitté la clinique, **appelez le 911 ou présentez-vous au service d'urgence le plus proche pour une prise en charge immédiate.**

Signalez tout effet secondaire grave ou inattendu à une infirmière de la santé publique ou à un médecin.

Pour obtenir plus de renseignements sur le vaccin contre la varicelle :

Parlez à votre médecin ou à une infirmière de la santé publique.

Téléphonez à Health Links-Info Santé à Winnipeg au 788-8200 ou, sans frais ailleurs au Manitoba, au 1-888-315 9257.

Ou consultez :

le site Web de Santé publique Manitoba à :
www.manitoba.ca/health/publichealth/index.fr.html

ou le site Web de la Société canadienne de pédiatrie à :
www.cps.ca/francais/sujets/Vaccination.htm